



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°128



SOMMAIRE :

	-----	PAGE 1
INFOS	-----	PAGE 2
FUTSAL	-----	PAGE 7
FOOT ANIMATION	-----	PAGE 9
COMPÉTITIONS	-----	PAGE 10
FOOT CITOYEN	-----	PAGE 11
PV COMMISSIONS	-----	PAGE 14

KEEPER IN MOTION

ARTICLE DE LA SEMAINE SUR LE THÈME DE L'ANALYSE DES GARDIENS DE BUT



LE RÔLE DE LA VIDÉO-ANALYSE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES GARDIENS DE BUT

Découvrez comment la vidéo-analyse transforme la préparation et les performances des gardiens de but. Cet outil devenu incontournable aide les entraîneurs à peaufiner les techniques et les réflexes de leurs gardiens, en offrant des insights détaillés et des retours précis sur chaque action. Que vous soyez un entraîneur cherchant à améliorer votre programme de formation ou un gardien de but aspirant à perfectionner vos compétences, la vidéo-analyse est votre alliée indispensable. Explorez son impact sur le développement des compétences spécifiques à ce rôle crucial dans le football moderne.



[>Lire l'article<](#)

En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié

pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre exclusive.

Contact :

marketing@keeperinmotion.com



**KIM, la première application qui permet
d'évaluer la performance du gardien de but**

Clubs & Coachs Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE LES RÉSULTATS

Le Vendredi 14 Juin 2024 s'est tenue l'Assemblée Générale Elective du District de Paris de Football dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Pour cette audience, 91 clubs parisiens étaient présents ou représentés correspondant à 1223 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu se tenir dans ce cadre magnifique et passer à l'ordre du jour.

En fin d'assemblée, les élections du Comité de Direction pour la prochaine mandature de 2024/2028, pour lesquelles deux listes étaient officiellement candidates (1. Liste Laurent BRUDER; 2. Liste Philippe SURMON) étaient également à l'ordre du jour.

Election du Comité de Direction pour le mandat 2024-2028:

- Liste Laurent BRUDER : 28,14 %
- Liste Philippe SURMON : 71.86 %

Suite à ces résultats, M. Philippe SURMON et son équipe sont réélus à la Présidence du District Parisien de Football pour quatre nouvelles années.

Tous les résultats : [ICI](#)



COMMISSION

COMMISSIONS SAISON 2024/2025 APPEL A CANDIDATURE

Le District Parisien de Football est à la recherche de nouveaux commissaires afin de dynamiser ses différentes commissions.

Nous recherchons des bénévoles commissaires pour toutes les commissions (Commission d'Organisation des Compétitions, Discipline, Statuts et Règlements, Foot Féminin, Foot Animation...).

Cliquez [ici](#) pour retrouver la liste de toutes nos commissions.

Pour postuler, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@district75foot.fff.fr en précisant la commission pour laquelle vous souhaitez candidater.



STADE PELÉ INAUGURATION OFFICIELLE

Le samedi 15 juin a eu lieu l'inauguration du Stade Pelé. Cet événement a marqué la transformation de l'ancien Stade Boutroux, rebaptisé au nom du légendaire footballeur brésilien, décédé le 29 décembre 2022.

Le club du Paris 13 Atletico, résidant dorénavant dans ce stade nommé en hommage du célèbre joueur brésilien, a validé sa remontée en National, le 18 mai dernier, seulement un an après sa relégation en N2, en terminant à la première place de son groupe de ce championnat.

Fraichement réélu, M. Philippe SURMON, Président du District de Paris et fondateur du Paris 13 Atlético, était présent à cette cérémonie.

Pour célébrer cette nouvelle histoire de l'enceinte sportive, de nombreuses personnalités influentes du monde du football et de la politique se sont donné rendez-vous.

« Je tenais à être là » évoque en premier lieu, **M. Gianni INFANTINO, Président de la FIFA**, qui a eu l'honneur d'inaugurer ce nouveau « Stade Pelé » dans le 13ème arrondissement. Le Président de la FIFA était secondé par M. Ricardo NEIVA TAVARES, ambassadeur du Brésil en France et par M. Pierre RABADAN, Adjoint à la maire de Paris en charge du sport des jeux olympiques, paralympique et de la seine. Egalement présents, M. Jérôme COUMET, maire du 13ème arrondissement de Paris, M. François TCHEKEMENIAN, Directeur de la DJS (Direction de la Jeunesse des Sports) et M. Frédéric PEREIRA, Président du Paris 13 Atletico, club résidant de l'enceinte sportive.

Toutes les photos : [ICI](#)

LES CLUBS À VENIR ÉCHANGER

DE 10H À 12H

8 JUIN 2024

15 JUIN 2024

22 JUIN 2024

COMMISSIONS SR ET CDA ORGANISATION DE RÉUNIONS DE RENCONTRES

La Commission Statuts et Règlements et la Commission Départementale d'Arbitrage organise des réunions de rencontres pour les clubs, afin d'échanger sur des sujets de votre choix et de répondre à vos questions.

Ces réunions sont ouvertes à tous les licenciés des clubs parisiens.

Une dernière réunion est prévue au District de Paris, 6 avenue Joseph Bédier 75013 Paris :

- **Samedi 22 juin 2024 de 10h à 12h**

INSCRIPTIONS



LICENCES 2024/2025

INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUTÉS

Licences 2024-2025 : Et si vous passiez par la dématérialisation ?

Alors que la saisie des demandes de licences pour la saison 2024-2025 a débuté ce mardi 4 juin, nous vous proposons un focus sur les demandes de licences par la voie de la dématérialisation. Convaincus ou réfractaires, faites votre choix !

Afin d'appréhender le dispositif de la dématérialisation, nous vous invitons à prendre connaissance du [tutoriel](#) réalisé par la FFF.

Du côté de la Ligue, c'est « OUI » pour la dématérialisation.

Plus d'infos : [ICI](#)



FINALES COUPES FUTSAL

RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT

Les finales de Coupes Départementales de Futsal du District de Paris se sont disputées se samedi 15 juin au Gymnase Georges Carpentier dans le 13ème arrondissement de Paris.

6 finales de Futsal étaient programmées allant de la catégories U12 à Seniors, en attendant la finales U10 opposant le SPORTING CP contre l'ESP Paris 19e qui fut reportée au mercredi 26 juin à 18h.

Retrouvez les résultats ci-dessous:

U12 : ESP 18 FUTSAL 2-5 PARIS ACASA

U14 : SPORTING CP 2-6 ESP 18 FUTSAL

U16: ESP 18 FUTSAL 6-2 PARIS ACASA

U18 : ESP 18 FUTSAL 1-8 PARIS ACASA

SENIORS F : PARIS ELITE 0-3 PARIS ACASA

SENIORS M : PARIS ACASA 3-3 PARIS FUTSAL - T.A.B (3-4)

Toutes les photos : [ICI](#)



MATCH SENIORS FUTSAL AMICAL CONTRE LA SÉLECTION DU 95

Après les finales de Coupe Départementale samedi dernier, la saison Futsal 2023/2024 s'est achevée par un match amical Seniors Féminines où notre sélection s'est brillamment imposée 3 buts à 1 contre la sélection du Val d'Oise.

L'occasion de remercier le District du Val-d'Oise de Football pour sa participation mais également les arbitres qui ont officiés lors de cette rencontre, ainsi que la commission futsal pour son encadrement.



CHALLENGES U10 ET U12

RETOUR SUR LES FINALES

Le Samedi 15 Juin 2024 ont eu lieu les Finales des Challenges U10 et U12 au Stade Maryse Hilsz dans le 20e arrondissement de Paris.

16 équipes parisiennes étaient réunies durant cette journée pour venir clôturer la saison.

La journée a débuté par les premiers matchs de poule qui ont commencé à 09h00. Se sont ensuite enchaînés les matchs de classements pour déterminer le vainqueur de chaque challenge.

Vainqueur Challenge U10 : Paris 13 Atletico

Vainqueur Challenge U12 : Paris Université Club

Le District tient à féliciter tous les joueurs présents lors de cette journée et remercie les clubs, éducateurs, arbitres et bénévoles pour leur présence.

Retrouvez toutes les photos de l'événement dans le diaporama ci-dessus.

Toutes les photos : [ICI](#)



Engagement

ENGAGEMENTS SAISON 2024/2025

FOOT FÉMININ, FOOT ANIMATION, FUTSAL

Alors que la saison 2023/2024 se termine, l'heure est venue de préparer la prochaine saison 2024/2025 dès maintenant. C'est pourquoi, nous vous joignons les dossiers d'engagement des différentes compétitions des Coupes départementales, du Foot Féminin, du Foot Animation et du Futsal pour cette nouvelle saison 2024/2025.

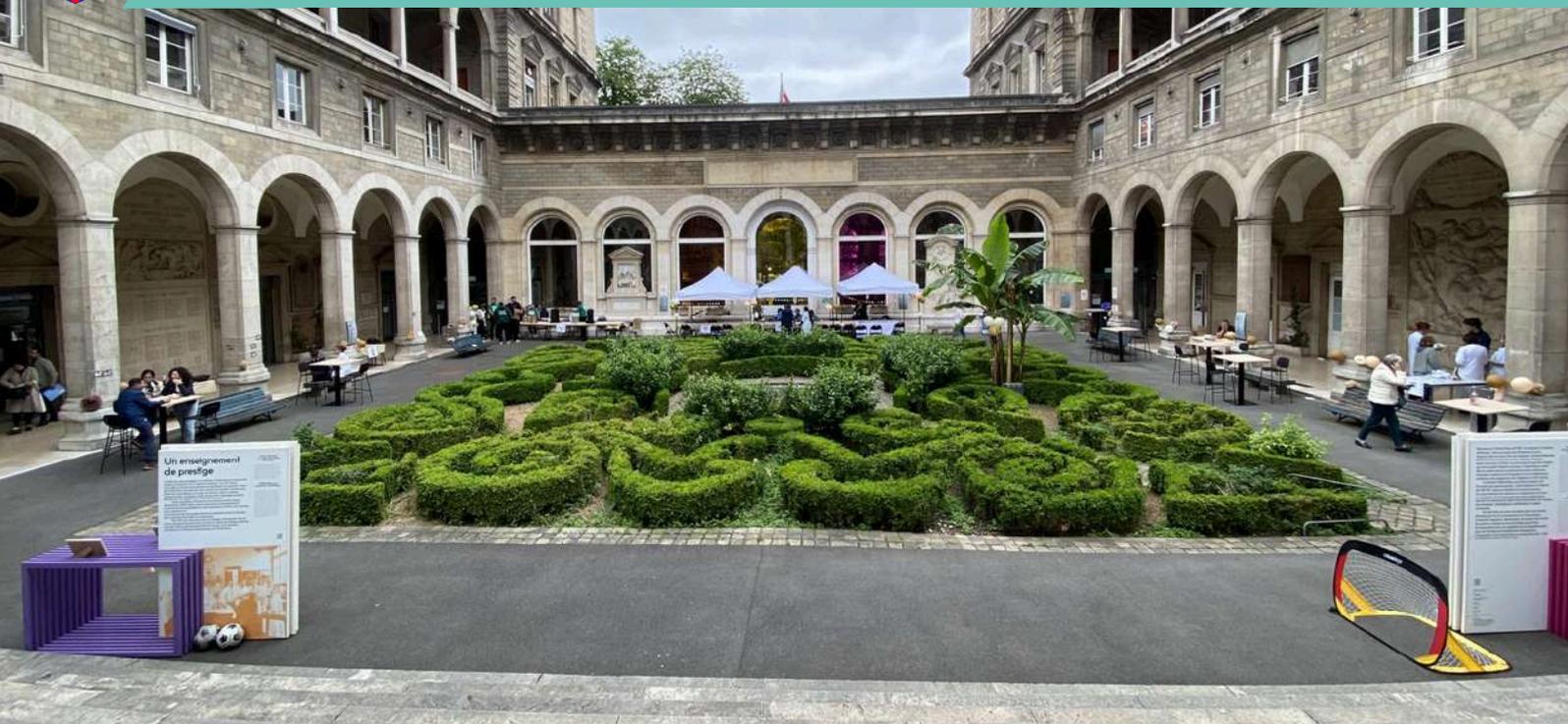
Les dossiers d'engagements 2024/2025 pour les compétitions des Coupes départementales, du Foot Féminin, Foot Animation et Futsal sont à remplir et à renvoyer au service technique du District à l'adresse suivante : technique@district75foot.fff.fr.

COUPES DÉPARTEMENTALES :
ENGAGEMENT COUPES

ENGAGEMENT FOOT FÉMININ :
PLATEAUX
CRITÉRIUMS
COUPES

ENGAGEMENT FOOT ANIMATION :
PLATEAUX
CRITÉRIUMS
COUPES

ENGAGEMENT FUTSAL :
CRITÉRIUMS
COUPES



FOOT À L'HÔPITAL

INTERVENTION À L'HÔTEL DIEU

Ce mercredi 19 juin en collaboration avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), le District a organisé une animation pour la fête de l'été réservé au personnel de l'hôpital Hôtel – Dieu, qui se situe dans le 4ème arrondissement de Paris à coté du célèbre parvis de Notre-Dame.

Cette animation avait pour but de faire découvrir le football de manière amusante et ludique au personnel de l'Hôpital. Divisé en trois activités différentes, la première était une activité de foot en marchant, qui permettait l'ouverture de la pratique du football tout en s'amusant.

Les plus affranchis pouvaient se lancer dans une activité de parcours chronométré, ballon au pied. Enfin, cette animation s'est clôturée par une découverte du footgolf qui se présentait sous la forme d'un parcours avec 3 niveaux du plus facile au plus difficile.

Cette animation a permis au personnel de vivre un moment de divertissement et de détente durant leur temps libre. Avec la collaboration de l'AP-HP et notamment de Mme Anna MAZEAU, chargé de communication, nous avons pu sensibiliser la pratique du football sous une autre forme à certaines personnes de l'établissement qui ont alors pu se découvrir une passion pour les activités proposées.

Le District Parisien de Football souhaite remercier l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris ainsi que Mme Anna MAZEAU pour sa collaboration et son accueil lors de cette journée.

Remerciements également à tout le personnel qui s'est prêté au jeu durant cette journée.

Toutes les photos : [ICI](#)



TOURNOI INTER ESAT RETOUR SUR L'ÉVÉNEMENT

En partenariat avec l'APTE et l'OMS 14, le district de Paris participait à l'organisation de la deuxième édition du tournoi Inter ESAT parisien (sport Adapté) du vendredi 7 juin 2024. Pour cette deuxième édition 16 équipes étaient engagées.

Sous le beau soleil de cette journée, 16 équipes représentant chacune un ESAT parisien. Pour rappel, « les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. » (source : ministère du travail).

Le tournoi était organisé en 2 phases : la phase de poule et la phase de classement. Les équipes ayant obtenu une place similaire dans leur poule s'affrontaient afin d'établir le classement général des 16 équipes.

Merci à toutes les équipes et aux arbitres qui ont répondu présents ainsi qu'à l'OMS 14 et l'APTE d'être à l'initiative d'un tel événement.

Par cet évènement, le District parisien de football, confirme sa volonté de continuer à vouloir développer l'inclusion de tous les publics dans la pratique du foot, et est très fier d'être partenaire du foot adapté en favorisant le sport accessible à tous.

Toutes les photos : [ICI](#)



GRANDE CAUSE NATIONALE LE DISTRICT LABELLISÉ

Le District de Paris vient de recevoir deux labels « Grande Cause Nationale » pour ses projets « Toutes Foot » et son action en faveur du sport adapté dans les ESAT parisiens.

Lors du Conseil Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022, le Président de la République a décidé de consacrer la Grande Cause Nationale 2024 à la promotion de l'Activité Physique et Sportive, une première en 46 ans. Le District de Paris est fier de recevoir ces deux labels, qui reconnaissent ses efforts dans les domaines du développement du football féminin et du sport adapté.

Depuis le début de ses activités, le District de Paris collabore avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) parisiens pour promouvoir l'activité sportive auprès des personnes en situation de handicap. Depuis deux ans, les techniciens du District organisent des séances d'entraînement hebdomadaires chaque vendredi pour les adultes des ESAT parisiens. Un processus qui se clôture chaque fin de saison par un tournoi INTER ESAT organisé dans la convivialité par le District et dont la dernière édition au lieu le Vendredi 07 Juin dernier (voir article ci-dessus).

=> LABEL PROJET SPORT ADAPTÉ

Le développement du football féminin a toujours été également une priorité pour le District de Paris. Depuis trois saisons, le District de Paris organise les « Parisiennes O Foot » pour encourager les jeunes filles à pratiquer le football. En 2024, le District de Paris a intensifié ses efforts en créant la première sélection féminine Seniors Futsal et en participant à l'interdistrict à Auxerre, permettant ainsi à une joueuse parisienne de rejoindre l'équipe de France Féminine de Futsal.

En outre, en plus d'avoir mis en place plusieurs tournois internationaux féminins qui ont permis le partage et les échanges culturels, cette saison, le District a organisé une soirée dédiée à la féminisation du football en présence du Président de la F.F.F ainsi que diverses référentes expertes dans le domaine du football français. Enfin, grâce au projet « Toutes Foot », le District de Paris, avec l'aide de l'association Women Football Club et de l'Urban Soccer de porte d'Aubervilliers, ont réuni plus de 80 femmes et jeune filles. L'objectif étant d'initier ce public féminin à la pratique du football et les rapprocher de nos clubs parisiens pour devenir licenciées.

=> LABEL PROJET FOOT FÉMININ



- **COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**

PV DU 17/06/2024

- **COMMISSION STATUT ET RÉGLEMENTS**

PV DU 20/06/2024



Commission Statut de l' Arbitrage et Mutations Arbitres

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/06/2024

Président de séance : M. FOURRIER Olivier

Présents: MM. BEN AYED Mustapha – CORDEIRO David

Excusés : M. LAVIGNE Jacques (Président) - GHOULI Salah – AKPOLI Michael

INFORMATIONS

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
*Club District D1 : 120 euros
*Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre

Quota matchs par arbitre : 15 pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1ère ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES (1 pour le Futsal) et d'une amende financière.

2ème ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES (2 pour le futsal) et d'une amende financière.

3ème ANNEE D'INFRACTION Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

Extrait du Pv du COMEX de la FFF du 22/09/23 :

II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.

Rappel : les arbitres ayant renouvelé après le 30/09/2023 ne couvre pas leur club pour la saison en cours.

SITUATION DEFINITIVE DES CLUBS AU 15/06/2024

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 /2024 :

1ère ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D1 (4 arbitres)

COURONNES OFC (548744) manque 1 arbitre – amende 120€
ES PARIS XIII (551989) manque 2 arbitres – amende 240€

SENIORS D3 (1 arbitre)

GOUTTE D'OR FC (560131) manque 1 arbitre – amende 30€

SENIORS D4 (1 arbitre)

OP XV (500643) manque 1 arbitre – amende 30€
TERNES PARIS OUEST (548855) manque 1 arbitre – amende 30€
ESPOIRS GRAND PARIS AS (560736) manque 1 arbitre – amende 30€

FUTSAL D2 (1 arbitre)

INTERNATIONAL PARIS CF (561004) manque 1 arbitre – amende 30€

2ème ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D2 (2 arbitres)

ENFANTS PASSY (545692) manque 2 arbitres – amende 120€

SENIORS D3 (1 arbitre)

PARISII ASC (560807) manque 1 arbitre – amende 60€

SENIORS D4 (1 arbitre)

PEROU EN BLEU (560598) manque 1 arbitre – amende 60€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique futsal)

DFC PARIS 19 (560965) manque 2 arbitres – amende 120€
ESP 18 (560865) manque 1 arbitre – amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D1 (4 arbitres)

SOLITAIRES PARIS EST (550005) manque 1 arbitre – amende 360€

SENIORS D2 (2 arbitres)

CHAMPIONNET SPORTS (511117) manque 1 arbitre – amende 90€

SENIORS D4 (1 arbitre)

HOMENETMEN FR (532502) manque 1 arbitre – amende 90€
GUYANE FC (535984) manque 1 arbitre – amende 90€
JUNIOR ACADEMIE PARIS (582713) manque 1 arbitre – amende 90€

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO AS (560646) manque 1 arbitre – amende 90€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique Futsal)

PARIS FUTSAL (560299) manque 2 arbitres – amende 180€

FUTSAL D2 (1 arbitre)

CPS 10EME (581994) manque 1 arbitre – amende 90€

JEUNES (1 arbitre)

MINI AND MAXIS (581708) manque 1 arbitre – amende 90€

CHANTIERS PARIS UA (512666) manque 1 arbitre – amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus**SENIORS D4 (1 arbitre)**

ETOILE SC PARIS 20 (582026) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D2 (1 arbitre)

BENFICA ARGOSELO (550174) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D1 (1 arbitre)

ST CHARLES OL (527088) manque 1 arbitre – amende 120€

MUTATION ARBITRES**Dossier N° 5**

Nom Prénom : **Monsieur SOUMARE Djibril**

Licence : **2328132487**

Club Formateur : 500732 BAGNEUX C.O.MUNICIPAL

Club quitté : 561008 ETOILE SPORTIVE PARIS

Nouveau Club : **8009 CLUB DISTRICT DE PARIS**

Motif du changement de club : **Art 33.c**

La Commission,

Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur de l'arbitre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit que l'arbitre démissionnaire ne couvrira le nouveau club qu'à compter du 1er juillet 2026.

Dossier N° 6

Nom Prénom : **Monsieur QUENNESSON Joseph**

Licence : **2547075203**

Club Formateur : 580641 F.C. VIGNOBLE 81

Club quitté : 523420 LA SALESIIENNE DE PARIS

Nouveau Club : **PARIS SAINT GERMAIN FC**

Motif du changement de club : **Art 33.c**

La Commission,

Considérant que le club quitté a son équipe représentative au niveau régional,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Transmet le dossier à la commission régionale du statut de l'arbitrage de la LPIFF pour traitement.

MUTES SUPPLEMENTAIRES ART 45

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Arrête comme suit la liste des clubs bénéficiaires des dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, Et invite les clubs concernés à identifier la/les équipe(s) au sein de laquelle/desquelles sera/seront utilisé(s) ce(s) muté(s) supplémentaire(s), étant rappelé qu'il ne peut s'agir que d'une équipe évoluant en Ligue ou en District. **Cette désignation est à effectuer au plus tard le 31.08.2024 ; à défaut, la Commission affectera automatiquement ce(s) muté(s) supplémentaire(s) à l'équipe représentative du club.**

Liste des clubs pouvant prétendre à 1 Muté Supplémentaire :

AUCUN

Liste des clubs pouvant prétendre à 2 Mutés Supplémentaires :

- PARIS POUCHET (551469)
- PUC (500025)
- PARIS XI US (522471)
- ES 16 (525523)
- MACCABI PARIS (563601)
- CA DE PARIS 14 (500221)
- AS PARIS (551831)



Commission des Statuts et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion en VISIO du 20/06/2024

Président de séance : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Fatah LARAB, Michael AKPOLI et Laurent BOUSSOULADE

Excusés : MM. Nordine DJEDDI, Olivier FOURRIER, Jocelyn BOISDUR. Fabrice BENBOUAZZA et Charles DELAUNEY

Assiste : M. Hamid BELMAHI.

Dossier n°158

Match n°28140975 du 15/06/2024

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U 12 ESPARISIENNE 18 FUTSAL / PARIS ACASA

*Lecture de la FMI où ne figurent pas de réserves d'avant match mais une observation d'après match concernant l'absence de numérotation sur les maillots des joueurs de PARIS ACASA. Cette observation a été portée par le dirigeant de l'équipe de l'ESPARISIENNE 18 FUTSAL

*Lecture du mail officiel de l'ESPARISIENNE 18 FUTSAL adressé le 17 juin 2024 (22h59) confirmant la réclamation déposée

Considérant que les réclamations d'après match, conformément aux dispositions de l'art. 187.1 des RG de la FFF, ne peuvent remettre en cause que la participation et/ou la qualification des joueurs,

Par ces motifs,

La commission dit la réclamation irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District

Concernant la partie disciplinaire du dossier, la commission le transmet à la commission départementale de discipline.

Dossier n°159**Match n°28140948 du 15/06/2024****COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U 18 ESPARISIENNE 18 FUTSAL / PARIS ACASA**

*Lecture de la FMI où figure une réserve d'avant match déposée par le dirigeant de ESPARISIENNE 18 FUTSAL concernant le fait que des joueurs de PARIS ACASA possèdent un cachet DOUBLE LICENCE (futsal, club libre) dans des clubs évoluant au niveau national (article 64 des règlements généraux de la FFF)

*Lecture du mail officiel de ESPARISIENNE 18 FUTSAL adressé le 17 juin (23h03) appuyant la réserve déposée

*Lecture de la demande d'observation adressée par le district au club de PARIS ACASA

Considérant que les joueurs de PARIS ACASA figurant sur la FMI ont tous leur licence revêtue du cachet DOUBLE LICENCE.

Dans un premier temps, la commission constate que PARIS ACASA figure bien dans un championnat national en séniors futsal (D1), elle étudie ensuite la situation des joueurs :

-Les 7 joueurs qui ont comme club libre FC LILAS ne sont pas concernés par la réserve car ce club n'évoluant dans aucun championnat national,

-Le joueur BELAZA ELYES possède une licence U16 au club libre de MONTRouGE FC (N3 et CN17) mais compte tenu de sa date de naissance, il ne peut pas évoluer en séniors ni en libre ni en futsal,

-Le joueur FERRARA MATTEO possède une licence U17 au club libre de MONTFERMEIL (CN19 et CN17) mais n'ayant pas fait de demande de double surclassement, il ne peut pas évoluer en championnat national séniors en futsal,

-Le joueur LAHCENE LAHNY possède une licence U17 au club libre de DRANCY JA (CN17 et CN3) mais n'ayant pas fait de demande de double surclassement, il ne peut pas évoluer en championnat national séniors ni en futsal ni en libre.

Par ces motifs,

La commission décide que la réserve est recevable mais non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Dossier n°160**SITUATION DU JOUEUR BOISSEVAL CHERGUI FLORIAN (n° 9604707246) DU CLUB DE L'AS BON CONSEIL**

La commission prend connaissance d'un mail reçu au DISTRICT le 18 juin 2024 (12h58) concernant la licence du joueur sénior de l'AS BON CONSEIL BOISSEVAL CHERGUI FLORIAN ;

La commission constate qu'elle n'a pas la compétence pour traiter ce genre de dossier et décide de le transférer à la commission des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations de la LPIFF pour suite à donner.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Prochaine réunion :sur convocation

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Nathalie SEVENO



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

